

Chausey, Bréhat, Batz, Ouessant, Molène, Sein, Glénan, Groix, Belle-Île, Houat Hoëdic, Arz, Île aux Moines, Yeu, Aix

Numéro 03

ÉTÉ 2011

• Temps fort : Le projet européen ADDRESS

Les îles de Houat et Hoëdic s'engagent dans l'expérimentation d'un nouveau système de gestion « intelligente » des consommations d'électricité.

Cette expérimentation s'inscrit dans le cadre du projet européen de recherche et développement intitulé **ADDRESS** (Active Distribution network with full integration of Demand and distributed energy RESourceS).

Il s'agit de développer des moyens d'agir sélectivement sur les consommations électriques des habitants (arrêts, décalages, reports d'usages d'appareils électriques) et d'améliorer l'efficacité, la sécurité et la qualité de leur alimentation en électricité dans un contexte de production électrique d'origine renouvelable croissante.



Le projet est soutenu par l'Association des Îles du Ponant et les communes de Houat et Hoëdic. EDF Recherche et Développement en assure la direction technique au niveau européen et EDF Bretagne contribue à sa mise en œuvre.

Deux **réunions publiques** ont été organisées, le 19 mai sur Hoëdic et le 20 mai sur Houat, afin de présenter l'opération aux habitants et de lancer l'appel à volontariat pour participer à l'expérimentation.

A compter de **septembre prochain**, des appareils électroménagers, des prises électriques ainsi que des gestionnaires d'équipements électriques « intelligents » et dotés de composants communicants (EBox) seront installés gratuitement chez les participants. Ces équipements, conçus et réalisés dans le projet ADDRESS, leur permettront de développer la flexibilité de leurs usages et de mieux connaître leur consommation, notamment grâce à un afficheur dédié.

La participation des deux îles bretonnes au projet européen ADDRESS, confirme l'engagement de la Bretagne dans le développement durable et l'innovation et contribue à l'amélioration de l'avenir énergétique de la région Bretagne dans le cadre du Pacte électrique breton.

Contact : Charles Plourdeau : charles.plourdeau@edf.fr - 02 99 14 34 77

Initiative : Groix participe à la Fête de l'énergie

La Mairie de Groix, sensible aux problématiques environnementales et engagée dans différents projets liés au développement durable, participe cette année à la Fête de l'énergie qui se déroulera du **15 au 21 octobre 2011**.

Des animations, organisées en partenariat avec ALOEN (Agence Locale de l'Énergie et Bretagne sud) et l'Association des Îles du Ponant seront proposées aux habitants, pour les informer sur les moyens d'économiser l'énergie et sur les énergies renouvelables.

Contact : Emilie GAUTER - 02 97 56 52 57 - emilie@iles-du-ponant.com



• Connaissez-vous : La réglementation thermique 2012

La nouvelle réglementation thermique RT 2012 pour les bâtiments neufs s'appliquera à partir d'octobre prochain, c'est l'occasion de faire un point sur les niveaux d'exigence demandés par rapport à la précédente réglementation thermique (RT 2005).

Dates d'application :

- Pour les bâtiments à usage d'habitation : **1er janvier 2013**
- Pour les bureaux, les bâtiments d'enseignement et les établissements d'accueil de la petite enfance : **28 octobre 2011**
- Pour les autres bâtiments tertiaires : un an après la publication des arrêtés spécifiques qui devrait intervenir courant 2011.

Un objectif de consommation unique quelle que soit la forme du bâtiment

Dans les précédentes RT, la consommation maximum exigée s'exprimait par rapport à un bâtiment de référence. Elle dépendait ainsi de nombreux paramètres propres au projet (forme du bâtiment, détail des installations...).

La RT 2012 définit désormais une exigence globale fixée pour tous les bâtiments neufs à **50 kWh/m²SHON/an** (kWh d'énergie primaire par m² de Surface Hors Œuvre Nette), soit l'actuelle norme Bâtiment Basse Consommation (BBC), contre 150 kWh/m²/an en moyenne avec la RT2005.

L'objectif de 50 kWh/m²/an a été modulé en fonction du type de bâtiment, de la zone climatique, de l'altitude à laquelle sont construits les bâtiments et de la taille des logements.

Une ultime modulation a également été ajoutée : jusqu'au 1er janvier 2015, la consommation d'énergie du logement collectif pourra être augmentée de 7,5 kWh/m²/an.



Une meilleure prise en compte du bâti

Afin d'être conforme à la future RT 2012, un bâtiment neuf devra respecter certaines exigences représentées par 3 coefficients :



- Le **coefficient Bbio** valorise la capacité du bâtiment à minimiser les déperditions de chaleur, à profiter des apports solaires, à garantir une bonne performance d'été.
- Le **coefficient Cep** caractérise la consommation d'énergie primaire du bâti et traduit le rendement des équipements : il doit être inférieur à une valeur maximale Cepmax. Cinq usages sont pris en compte pour son calcul : chauffage, eau chaude sanitaire, refroidissement, éclairage, auxiliaires.
- L'**indice Tic** caractérise la température intérieure conventionnelle du bâtiment et doit être inférieur à une valeur de référence Ticref, sans utilisation de système de climatisation.

L'ajout d'exigences de moyens

En plus du respect des coefficients cités précédemment, la RT 2012 impose des exigences de moyens :

- le recours aux énergies renouvelables en maison individuelle
- le traitement des ponts thermiques,
- le traitement de l'étanchéité à l'air (0,60 m³/h.m² en maison individuelle et 1,00 m³/h.m² en bâtiment collectif d'habitation)
- ou encore une surface minimale de baies vitrées (1/6 de la surface des murs).

Les simulations réalisées font état d'une augmentation du coût de la construction compris entre 5 et 11 % suivant le type de logement (individuel, collectif), suivant sa surface, et suivant les choix technologiques pour le bâti et les équipements thermiques. Sur 20 ans, l'économie réalisée, serait de l'ordre de 5000 euros pour le collectif et de 15 000 euros en maison individuelle.

Lecteurs, participez, réagissez !

Ce bulletin attend votre contribution. Nous sommes ouverts à vos suggestions et/ou critiques

Écrivez-nous ! ✉



21 rue du Château - BP 50427
56404 AURAY Cedex
Tél : 02 97 56 52 57
Fax : 02 97 56 20 90
Courriel : aip@iles-du-ponant.com

